



Paris, le

08 JUIL. 2016

Monsieur Jean-Pierre Dardayrol  
Maître Jean Martin

Conseil supérieur  
de la propriété  
littéraire et artistique

182, rue Saint-Honoré  
75033 Paris Cedex 01  
France

Téléphone : 01 40 15 82 16  
Télécopie : 01 40 15 88 45

cspla@culture.gouv.fr

<http://www.culturecommunication.gouv.fr/Politiques-ministerielles/Propriete-litteraire-et-artistique/Conseil-supérieur-de-la-propriété-littéraire-et-artistique>

Monsieur, Maître, *cher Jean-Pierre, cher Jean*

Le succès des technologies de l'Internet a renforcé, dès le début des années 1990, l'intérêt pour les systèmes et les protocoles décentralisés, de la part des chercheurs, des entreprises puis des pouvoirs publics. Parallèlement, le succès du commerce en ligne a accompagné les progrès de la cryptographie. Dans ce contexte général, une novation paraît particulièrement prometteuse, bien que parvenue aujourd'hui à des degrés différents de maturité et de complexité d'usage : les chaînes de blocs.

Les chaînes de blocs permettent de construire des bases de données décentralisées, sécurisées et historicisées d'événements. Elles présentent plusieurs avantages, du fait de cette décentralisation, de leur résilience et du faible coût des transactions. Elles présentent aussi des inconvénients, par exemple en termes de latence, d'interopérabilité ou de consommation d'énergie.

Le monde de la finance s'étant engagé activement dans leur appropriation, les chaînes de blocs ont permis depuis la fin des années 2000 l'éclosion de plateformes industrielles et d'environnements de développement, permettant de créer des applications variées, dont la plus emblématique concerne une crypto-monnaie. Des applications sont désormais en train d'apparaître dans l'univers des biens culturels, tant en Europe qu'aux États-Unis. Elles apparaissent comme prometteuses en raison des simplifications, de la sécurité et des baisses de coûts de transactions, notamment contractuels, qu'elles pourraient apporter.

Compte tenu de cet état de l'art, je souhaite que vous exploriez d'une part, l'état des lieux de cette technologie, et d'autre part, ses impacts potentiels sur la propriété littéraire et artistique. Il s'agira notamment d'évaluer ses apports pour la gestion des droits, l'accès aux œuvres ou encore l'optimisation des divers modes d'exploitation. Vous analyserez également les évolutions possibles en matière de contrôle de l'utilisation des

YPA

œuvres, dans un environnement de services distants dématérialisés et un cadre européen et internationalisé.

Je vous remercie vivement d'avoir accepté de prendre en charge cette mission, que vous pourrez conduire en vous entourant d'un comité de pilotage dont vous déterminerez la composition et en veillant à recueillir la diversité des analyses et expertises. Vous serez assistés en qualité de rapporteur par Monsieur Cyrille Beaufils, auditeur au Conseil d'État. Le cas échéant, vous pourrez vous adjoindre un second rapporteur. Vous établirez un rapport de mission pour le printemps de 2017, qui fera l'objet d'un premier rapport d'étape pour la fin de l'année.

Je vous remercie d'avoir accepté cette mission et vous prie de croire, Monsieur, Maître, à l'expression de mes sentiments distingués.

*Et le plus au cœur*

Le Président



Pierre-François Racine

**Ministère de la culture et de la communication**,  
**Conseil supérieur de la propriété littéraire et artistique**  
**(CSPLA)**  
182 rue Saint-Honoré  
75033 Paris Cedex 01